

Financement communautaire et reconnaissance citoyenne pour le 150^e anniversaire du Manitoba

Le 20 septembre 2019, Winnipeg—Les Manitobaines et les Manitobains peuvent commencer à planifier le 150^e anniversaire de leur province avec le lancement de trois programmes visant à financer les célébrations, créer des projets durables et honorer des bénévoles méconnus.

« Depuis le printemps dernier, nous avons été en communication avec des nombreux groupes et organismes ravis de lancer des projets dans leurs communautés et qui ont besoin d'un simple coup de main pour matérialiser leurs idées, explique Monique LaCoste, coprésidente de Manitoba 150. En fournissant une partie du cofinancement, nous pouvons les aider à concrétiser ces projets. »

- Le programme **Bâtissons 150** fournira approximativement 1,2 million de dollars pour des projets qui laisseront un héritage durable dans les communautés de la province. Pour présenter une demande, vous devez soumettre vos idées d'infrastructures, soit des projets capitaux ou « physiques », à la fondation de votre communauté. Chaque fondation décidera quels projets seront financés et déterminera ses propres dates limites pour présenter des demandes. Les fondations recevront des subventions à parité du programme Bâtissons 150. Les limites maximales par fondation pour les subventions seront basées sur la taille des actifs de chaque fondation et iront de 5 000 \$ à 300 000 \$. Les fonds destinés au programme Bâtissons 150 seront fournis en partie par James Richardson & Sons et sociétés affiliées.
- Le programme **Célébrer 150** soutiendra les communautés et les organismes sans but lucratif qui organisent des événements, comme des concerts, des expositions d'art et des festivals gastronomiques. Les subventions iront de 10 000 \$ à 70 000 \$ et couvriront jusqu'à 70 % du coût total d'un événement. La date limite pour présenter une demande est fixée au 12 novembre 2019.
- Le programme **Honorons 150** reconnaîtra individuellement 150 Manitobaines et Manitobains pour leurs contributions remarquables à leurs communautés. Les Manitobaines et les Manitobains sont invités à proposer des candidatures de bénévoles qui ont fait une différence extraordinaire et dont les contributions n'ont jamais été soulignées par le passé. Le programme Honorons 150 est appuyé par Canada-Vie.

« Nous espérons que les Manitobaines et les Manitobains profiteront des fonds offerts dans le cadre des programmes Bâtissons 150 et Célébrer 150 et qu'ils réfléchiront à des nominations pour le programme Honorons 150, déclare Stuart Murray, coprésident de Manitoba 150. D'autres annonces viendront et instilleront un sentiment de fierté dans notre province. »

« Nous avons tant de choses à célébrer au Manitoba, et j'ai hâte de me joindre à l'enthousiasme du 150^e anniversaire de notre province, a déclaré Cathy Cox, ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine. J'attends avec impatience de voir la liste des Manitobains exceptionnels qui seront mis de l'avant comme



candidat dans le cadre du programme Honorons 150, et j'aimerais également remercier les généreux commanditaires pour leur appui. »

-30-

2020 marque le 150^e anniversaire de l'adoption par le Parlement de la Loi sur le Manitoba qui a pavé la voie pour que le Manitoba devienne la 5^e province canadienne. Manitoba 150 est une organisation indépendante sans but lucratif qui supervise les activités commémoratives qui auront lieu dans la province l'an prochain.

Feuille d'information ci-jointe.

Renseignements :

Barbara Czech

204-803-9644

bczech@prhouse.ca

Financement communautaire et reconnaissance citoyenne pour le 150^e anniversaire du Manitoba

FEUILLE D'INFORMATION

Bâtissons 150

- Des subventions à parité d'une valeur de 1,22 million de dollars sont offertes pour des projets communautaires.
- Les fonds sont versés à 55 fondations communautaires responsables d'étudier et d'approuver les demandes.
- Les projets doivent laisser un héritage durable dans la communauté et avoir un impact sur le plus grand nombre de résidents possible.
- Par exemple :
 - Des aménagements dans des espaces publics (bancs de parc, supports à vélos, art public, etc.).
 - Installations dans un lieu communautaire (centre communautaire, établissement médical, etc.).
 - Revitalisation d'un élément d'une portée historique (statue, édifice, etc.)
- Les demandes doivent être présentées aux fondations communautaires. Les dates limites sont fixées par chaque fondation.
- Endow Manitoba fournit de l'aide pour la coordination de Bâtir 150.

Célébrer 150

- Le financement est accordé pour des initiatives ponctuelles et événementielles.
- Les organismes sans but lucratif, les municipalités et les Premières Nations peuvent présenter une demande.
- Les fonds sont offerts en fonction des dépenses d'exploitation annuelles de l'organisation :
 - Dépenses de moins de 250 000 \$ -- subvention maximale de 10 000 \$.
 - Dépenses de 250 000 \$ à 1 million -- subvention maximale de 25 000 \$.
 - Dépenses de plus de 1 million -- subvention maximale de 70 000 \$.
- Les coûts admissibles d'un événement seront remboursés jusqu'à concurrence de 70 %.
- Date limite pour présenter une demande : le 1^{er} novembre 2019.
- Formulaire de demande : manitoba150.com.

Honorons 150

- Le programme vise à reconnaître 150 Manitobaines et Manitobains qui ont fait des contributions remarquables dans leurs communautés grâce à leur engagement bénévole.



- Les personnes mises en nomination doivent ne jamais avoir été honorées par une organisation dans le passé.
- Les récipiendaires recevront une médaille de Manitoba 150, seront conviés à un dîner de gala et participeront au défilé du père Noël.
- Date limite pour présenter une demande : le 31^e janvier 2020.
- Formulaire de mise en nomination : manitoba150.com.

Vous trouverez plus d'information sur les programmes susmentionnés dans le site Web www.manitoba150.com.